

INTITULE DU POSTE**Enseignant Coordonnateur d'une ULIS renforcée – Cité Scolaire Alfred Kastler - Stenay****NATURE DU POSTE**

L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'école ou chef d'établissement où il est affecté.

Personne ne ressource au sein de l'établissement, il propose à l'équipe pédagogique des actions visant à assurer la meilleure scolarisation des élèves bénéficiant du dispositif ULIS et l'acculturation des membres de la communauté scolaire aux besoins particuliers de l'élève en situation de handicap.

Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève en situation de handicap, il sait engager une démarche contractualisée avec un collège, un IME, un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.

Poste ouvert au mouvement du personnel du 1^{er} et 2nd degré.

MISSIONS

L'ULIS constitue au sein de l'établissement scolaire un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves présentant des handicaps relevant des Troubles des Fonctions Cognitives, parmi lesquels les troubles spécifiques du langage écrit ou oral.

- Collaborer avec les professeurs du collège et du lycée
- Collaborer avec les personnels des services de soins chargés du suivi thérapeutique et éducatif des élèves
- Collaborer avec l'AESHco et les éducateurs de l'ESMS nommés sur le dispositif
- Rédiger le projet de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement
- Construire les projets individualisés de chacun des élèves, par le biais du document de mise en œuvre du PPS
- Privilégier des pratiques inclusives permettant à l'élève d'être scolarisé le plus possible dans sa classe de référence dans le respect des préconisations du PPS. Enseigne et co-enseigne auprès des élèves
- Mettre en place un partenariat privilégié avec le médecin de l'EN, le psychologue EDA ou EDO, l'assistant social du collège, l'infirmière, l'ERSEH, le coordonnateur du dispositif Job Ulis
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Coordonne les emplois du temps et l'accompagnement des élèves en collaboration avec le coordonnateur éducateur
- Participe aux ESS et réunions institutionnelles de l'établissement scolaire
- Est personne ressource au sein de l'établissement Exigences particulières : social, aux relations avec les parents, à la participation aux.

COMPETENCES

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAPPEI ou équivalent.

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1^{er} D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2nd D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

Le service de l'enseignant spécialisé de ce dispositif ULIS 2nd degré renforcée est de 18 heures hebdomadaires d'enseignement et de 2 heures hebdomadaires consacrées à la coordination avec le médico

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil et exigences particulières

CONTACT :

IEN ASH - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : ien-ash55@ac-nancy-metz.fr